

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE
ORDRE DU JOUR**



Monsieur le Maire	Gaétan Vachon,
Mesdames les conseillères	Luce Lacroix, Nicole Boilard,
Messieurs les conseillers	Claude Gagnon, Rosaire Simoneau, Steve Rouleau, Eddy Faucher,

AVIS vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire d'information et de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord, est convoquée pour **lundi le 13 mars 2017 à 19 h 30** suivant les articles 109.2 et 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et seront pris en considération les sujets suivants :

DATE : 13 mars 2017
HEURE : 19 h 30
LIEU : Salle du conseil de l'hôtel de ville

1. Ouverture de séance
2. Vérification et acceptation de l'ordre du jour
3. Information et consultation publique sur les projets de règlements suivants :
 - 3.1. Premier projet du règlement numéro 1691-2017 amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements afin de modifier l'article 13.5.4.2 intitulé «Hauteur» et l'article 13.5.4.5 intitulé «Matériaux autorisés» du chapitre 13 «Aménagement extérieur» afin de modifier les normes quant à la construction de plus d'un mur de soutènement en pierre naturelle
 - 3.2. Premier projet du règlement numéro 1692-2017 amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements afin de modifier l'annexe 1, «Plan de zonage du secteur urbain – carte PZ-2», en agrandissant les limites de la zone 204 à même une partie de la zone 108 afin d'y inclure les propriétés faisant partie du périmètre délimité au sud-est par l'avenue de l'Observatoire, au nord-est par la rue de Neptune et son prolongement, au nord-ouest par la limite arrière des propriétés bornant le côté nord-ouest de l'avenue de Vénus et au sud-ouest par le boulevard Vachon Nord ainsi qu'en modifiant l'annexe 1, «Grille des usages et des spécifications» de la zone 204 agrandie de façon à y ajouter la catégorie «Résidence provisoire» à l'intérieur du groupe «Habitations» et à permettre à l'intérieur des conditions d'implantation que la hauteur maximum soit de six (6) étages

- 3.3. Premier projet du règlement numéro 1693-2017 amendant le règlement numéro 1531-2011 et ses amendements relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sur une partie de la route Cameron, de la 1^{re} rue du Parc-Industriel, de la 2^e rue du Parc-Industriel et sur une partie du boulevard Vachon Nord, de la route Cameron jusqu'à l'intersection de l'avenue de la Seigneurie, de façon à remplacer l'annexe A identifiant le territoire visé par l'application du règlement en y ajoutant les propriétés faisant partie du périmètre délimité au sud-est par l'avenue de l'Observatoire, au nord-est par la rue de Neptune et son prolongement, au nord-ouest par la limite arrière des propriétés bornant le côté nord-ouest de l'avenue de Vénus et au sud-ouest par la limite arrière des lots bornant le côté nord-est du boulevard Vachon Nord ainsi que le lot 3 253 616 (incluant son accès sur une partie du lot 3 432 913 – chemin de fer)
4. Questions de l'auditoire sur les projets de règlements numéros 1691-2017, 1692-2017 et 1693-2017
5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Me Hélène Gagné, OMA
Greffière.

/CF